

Rapport d'évaluation

Évaluation des programmes
Techniques administratives (410.12)
conduisant au diplôme d'études
collégiales (DEC)
et
Techniques du génie industriel (LCA.OD)
menant à l'attestation d'études
collégiales (AEC)

au Cégep de Lévis-Lauzon

Février 1998

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation des programmes *Techniques administratives* (410.12) et *Techniques du génie industriel* (LCA.OD) conduisant respectivement au DEC et à l'AEC au Cégep de Lévis-Lauzon s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation des programmes de DEC et d'AEC des secteurs *Techniques administratives* et *Coopération* dans tous les établissements d'enseignement collégial qui donnaient un de ces programmes durant la période s'étendant de 1993 à 1996. L'évaluation du programme de DEC porte principalement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992, mais elle aborde aussi la contribution de la formation générale propre à l'atteinte des objectifs du programme.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans les guides spécifiques pour l'évaluation des programmes conduisant au DEC et à l'AEC dans les secteurs *Techniques administratives* et *Coopération*¹. Le Cégep de Lévis-Lauzon a transmis à la Commission, le 3 avril 1997, les rapports d'autoévaluation des programmes. Un comité de spécialistes, composé de quatre membres et présidé par une commissaire, a analysé ces rapports et effectué une visite au Cégep de Lévis-Lauzon, les 7 et 8 mai 1997².

Les rencontres ont permis d'approfondir les principaux éléments des rapports d'autoévaluation par des échanges avec la direction du Cégep, le comité d'évaluation du programme, les professeurs³ ainsi que 45 élèves du programme conduisant au DEC et deux diplômés de ce programme; pour ce qui concerne l'AEC, la Commission a rencontré un professeur, les démarches effectuées par l'établissement pour la participation des autres professeurs et des diplômés ayant été infructueuses.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)*, Québec, Gouvernement du Québec, avril 1996, 51 p. et COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)*, Québec, Gouvernement du Québec, avril 1996, 54 p.
 2. Outre la commissaire, M^{me} Louise Chené, qui en assumait la présidence, le comité réunissait M^{me} Marie-France Bélanger, conseillère pédagogique au Collège de Sherbrooke, M. Bernard Martel, professeur au Département des techniques administratives au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, M^{me} Jeannine McNeil, enseignante à l'École des hautes études commerciales. Il était assisté d'une agente de recherche de la Commission, M^{me} Joce-Lyne Biron, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du programme évalué et quelques commentaires sur le processus d'autoévaluation, le document présente les résultats de l'évaluation des programmes de DEC et d'AEC selon les six critères retenus : la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme ainsi que la qualité de la gestion.

Évaluation du programme *Techniques administratives* conduisant au DEC

Principales caractéristiques du programme

Le Cégep de Lévis-Lauzon accueille environ 3300 élèves à l'enseignement ordinaire, dont un peu plus de 60 p. 100 sont inscrits dans l'un ou l'autre des ses quatorze programmes du secteur technique.

Le programme *Techniques administratives* est dispensé depuis la fondation de l'établissement, en 1969. Actuellement, le programme propose les options *Finance*, *Gestion* et *Gestion industrielle*.

Au trimestre d'hiver 1996, l'effectif du programme (cohortes A et B) s'élevait à 373 élèves, à peu près également répartis entre les trois années d'études. En 1995-1996, le programme comptait 25 enseignantes et enseignants dans les disciplines de la formation spécifique, la plupart appartenant au Département d'administration et techniques administratives, les autres étant des professeurs d'*Économique*, d'*Informatique* et de *Mathématiques*.

De 1991 à 1995, les inscriptions d'élèves venant directement du secondaire ont chuté de 28,8 p. 100, passant graduellement de 80 à 57 élèves. Toutefois, une remontée vient de s'amorcer : 109 élèves venant du secondaire se sont inscrits au programme à l'automne 1996.

La démarche institutionnelle d'évaluation

L'évaluation relève de la Directrice des études qui a confié la responsabilité du processus à un adjoint chargé du développement pédagogique. Le comité d'autoévaluation était composé d'un conseiller pédagogique et d'un enseignant libéré d'une partie de sa charge d'enseignement pour le trimestre d'automne 1996.

Le processus d'autoévaluation a permis à un bon nombre de personnes d'exprimer leur opinion dans le cadre d'entrevues individuelles ou collectives. Ainsi, un questionnaire a été adressé à tous les professeurs du Département d'administration et techniques administratives; le chargé d'évaluation a rencontré les responsables des comités de matières, l'équipe des aides pédagogiques ainsi que les responsables des départements associés au programme (Mathématiques, Sciences humaines,

Informatique). Enfin, les départements de la formation générale ont été consultés sur la formation *propre*. Par ailleurs, une enquête a été conduite auprès des élèves des trois années d'études (avril 1996, 227 répondants) et huit entrevues de groupes ont permis à 207 élèves (automne 1996) de se prononcer sur la pédagogie, l'environnement éducatif, la motivation, etc. Des entrevues téléphoniques ont donné l'occasion à 53 diplômés d'exprimer leur point de vue sur le programme. La Commission des études a été régulièrement tenue informée de la progression des travaux. L'appropriation des résultats s'est faite, d'une part, par le comité de coordination de l'évaluation de programme⁴ mandaté par la Commission des études et, d'autre part, par le Département porteur (DATA).

La Commission estime que la démarche d'autoévaluation a généralement été bien conduite; le rapport qui en a résulté est généralement bien fait même si, dans certains cas, il est laconique sur les faiblesses à l'origine des actions envisagées. En outre, le Collège aurait eu avantage à consulter les employeurs de ses diplômés. Par ailleurs, la Commission a pu constater que les professeurs adhéraient au contenu du rapport. Enfin, elle tient à souligner que le Cégep avait établi des propositions de suivi à l'évaluation auxquelles il avait donné un ordre de priorité; déjà, au moment de la visite, quelques actions avaient été amorcées par le Cégep.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et elle formule, le cas échéant, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs, le contenu du programme et le choix des options répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes de la société.

Pour évaluer la pertinence du programme, il convient d'abord d'examiner les liens que le Cégep entretient avec le marché du travail. Le Cégep participe à des instances de concertation régionale sur le plan socio-économique (par exemple la SQDM), mais il reconnaît que les efforts déployés ne

4. Le comité de coordination réunit des représentants des départements et des partenaires de l'évaluation (élèves, professeurs, professionnels, employés de soutien, Direction des études).

donnent pas les résultats attendus : par exemple, il est difficile d'établir des partenariats durables avec les entreprises ou le monde des affaires. Quant aux rapports établis entre les professeurs et le marché du travail, ils le sont surtout sur une base informelle et ponctuelle, par exemple à l'occasion des stages ou par les activités professionnelles exercées en dehors de l'enseignement.

Le Cégep est à la recherche d'un positionnement stratégique pour son programme. Il a tissé des liens solides avec certains organismes du secteur; toutefois, les rapports que les professeurs du Département d'administration et techniques administratives entretiennent avec le marché du travail paraissent le plus souvent revêtir un caractère informel et ponctuel, par exemple à l'occasion de la supervision des stages. Afin de répondre aux besoins du milieu et d'augmenter l'effectif du programme, le Cégep a envisagé, après consultations de partenaires du milieu socio-économique, de proposer les voies de sortie *Transport et logistique* et *Conseil financier*. D'autres possibilités ont aussi été envisagées, soit *Génie industriel* et *Marketing*. La visite a permis de constater que les efforts que le Cégep a déployés pour développer son programme n'ont pas tous donné les résultats attendus, entre autres choses à cause d'un manque de concertation à l'intérieur du Département et d'une certaine dispersion des énergies. Devant ce constat, la Commission *suggère* au Cégep de définir clairement ses orientations, au besoin en les resserrant, et de se donner un plan de développement du programme qui s'inscrive dans son projet éducatif et qui tienne compte du contexte économique régional.

À cette fin, il devrait resserrer ses liens avec le marché du travail, se donner des outils de collecte d'information sur les besoins réels du marché du travail, par exemple en se dotant d'un comité conseil, et effectuer un suivi de ses diplômés, tant ceux qui sont en emploi que ceux qui font des études universitaires.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à l'atteinte des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage ainsi que la charge de travail exigée des élèves.

Aux fins de la présente évaluation, les professeurs ont établi les relations qu'ils perçoivent entre leurs cours et les objectifs généraux du programme. Pour un objectif de formation donné, un cours est considéré comme *porteur* s'il en permet l'atteinte; un cours est considéré comme *en soutien* à un objectif quand il renforce la formation donnée à l'intérieur d'un cours porteur de cet objectif. Le

rapport du Cégep note que les cours du tronc commun sont porteurs d'un ou plusieurs objectifs, ce qui assure une bonne cohérence au programme. Parallèlement à l'évaluation du programme, le Département a défini le profil de sortie du programme, ce qui contribue aussi à renforcer la cohérence du programme.

En ce qui a trait à l'établissement de liens entre les cours de la formation générale propre et les objectifs du programme, les départements responsables des disciplines *Langue d'enseignement et littérature* ainsi que *Philosophie* ont défini un mode d'organisation des groupes-classes à partir de familles de programmes; en *langue seconde*, les élèves sont regroupés selon leur appartenance au secteur préuniversitaire ou au secteur technique, tout en formant des groupes-classes selon le niveau de compétence établi au test de classement. Selon le rapport, les cours de la formation générale propre sont en phase d'implantation et des améliorations significatives devront y être apportées. Le Collège reconnaît que ses efforts n'ont pas encore apporté les résultats souhaités.

Le programme est structuré de façon que les cours du tronc commun se donnent les deux premières années, la spécialisation n'étant amorcée qu'au cinquième trimestre. Les cours d'anglais sont mis à l'horaire en 3^e année, ce que déplorent les élèves, d'autant plus que ceux de *Gestion industrielle* doivent lire des manuels en anglais pour certains cours de leur spécialité. Le logigramme n'a pas été l'objet de modifications récemment. Le Département a retenu une chaîne de préalables pour assurer la progression des apprentissages. Par ailleurs, l'autoévaluation a permis au Département de prendre conscience de lacunes dans la séquence et des dispositions ont été prises pour y remédier rapidement. Les cours du tronc commun relevant du Département porteur sont donnés à l'automne et à l'hiver, ce qui facilite la reprise, dès le trimestre suivant, d'un cours échoué évitant ainsi de prolonger indûment la durée du programme. La Commission considère que, à l'exception de la place des cours d'anglais, la séquence est correcte et permet l'assimilation et l'intégration des apprentissages.

À la suite de la révision du programme en 1990, le Département a réuni des contenus de deux «anciens» cours pour en former un, ce qui a augmenté sensiblement le travail personnel exigé dans les nouveaux cours *Éléments de contrôle interne, de vérification et de comptabilité III* (410-943-90) et *Éléments de fiscalité et de placement* (410-543-90). Selon les élèves, les lectures à faire pour assimiler la matière de ces cours sont trop nombreuses. La Commission comprend que «la surcharge de travail est issue de la volonté des professeurs d'offrir une formation de qualité», mais elle craint que cette décision laisse moins de place au développement des habiletés plus générales; de plus, l'approfondissement de certains éléments de contenu permettrait aux élèves de

ressentir un sentiment de plus grande compétence, ce que des connaissances trop fragmentaires ne permettent pas. En conséquence, la Commission *suggère* au Cégep de faire un choix quant au contenu de certains cours afin de respecter la pondération, d'approfondir des objets de connaissance, d'acquérir et de développer des habiletés déterminées.

De façon générale, la charge de travail est raisonnable; par ailleurs, un meilleur équilibre dans la répartition des travaux d'équipe et un encadrement plus soutenu de ceux-ci permettraient de respecter l'équilibre théorique des sessions fondé sur la pondération des cours.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Selon le rapport du Cégep, l'enseignement magistral est la méthode pédagogique retenue le plus souvent pour faire passer l'aspect théorique des cours; par ailleurs, bon nombre de cours font appel à des simulations, à des études de cas et à des mises en situation; par exemple, le commentaire de l'actualité aide à sensibiliser les élèves à la réalité économique et au quotidien des entreprises. Parmi les innovations et particularités pédagogiques, le rapport retient l'atelier de formation au travail d'équipe, l'observation à l'aide d'une grille multicritères, les visites en entreprises, la vidéo et l'«audio-feedback», la visite de conférenciers, l'expérimentation d'un travail collectif de classe. Enfin, le rapport signale qu'un tiers des plans de cours renferme un questionnaire d'évaluation des enseignements, portant notamment sur les méthodes pédagogiques.

Par ailleurs, le rapport souligne diverses activités parascolaires proposées aux élèves dans le prolongement des cours : atelier d'impôt, atelier de sensibilisation à l'entrepreneurship, participation au conseil d'administration de la coop étudiante.

Des efforts ont été consentis pour actualiser les méthodes pédagogiques et soutenir l'intérêt des élèves. La diversification et l'adaptation des méthodes pédagogiques et des stratégies d'enseignement ne sont toutefois pas des préoccupations partagées par tous les enseignants. Cela suscite des insatisfactions chez les élèves qui signalent notamment une prépondérance trop grande

accordée à l'enseignement magistral là où des exercices variés ou des applications seraient plus appropriés, souhaite une mise à jour des simulations comptables ou de gestion, une intégration plus grande de l'informatique dans le programme; d'autres doléances sont soulignées, par exemple le choix du bloc de quatre heures.

Bien que la Commission considère que la plupart des professeurs fassent preuve de professionnalisme et soient dynamiques, elle *suggère* au Cégep de prendre les dispositions pour s'assurer que tous les enseignants soient soucieux d'adapter leurs méthodes pédagogiques aux besoins des élèves. À cette fin, les professeurs du Département gagneraient à se concerter sur le choix des méthodes pédagogiques, à procéder à une intégration planifiée de l'utilisation de l'informatique dans les cours, à examiner la pertinence pédagogique du choix d'un bloc de quatre heures pour certains cours; ce dernier élément de l'organisation scolaire devrait aussi être réexaminé pour les cours de la formation générale. Enfin, le Département devrait généraliser l'utilisation du questionnaire d'évaluation des enseignements en vue, selon le cas, de rectifier le tir ou encore d'améliorer l'enseignement.

Outre les services de base habituels (aide pédagogique individuelle, orientation, psychologie), le Cégep a mis sur pied une session d'accueil et d'intégration (SAI) à laquelle peuvent s'inscrire les élèves sur une base volontaire. Les centres d'aide en *Français* et en *Mathématiques* proposent des activités de soutien individualisé basé sur le tutorat par les pairs; les professeurs exercent une partie de leur disponibilité au centre d'aide. Le Cégep est en train de développer un outil informatique qui lui permettra de procéder au suivi individualisé des élèves. Pendant l'heure d'encadrement supplémentaire prévue dans la convention collective, les professeurs donnent des ateliers pour les élèves qui ont besoin de dépannage. Par ailleurs, une liste de «professeurs aidants» est annoncée en classe et est affichée au Département; en l'absence de «son» professeur, l'élève peut compter sur une autre personne. Le Département est en train d'évaluer les moyens d'encadrement qu'il a mis sur pied afin de les réajuster au besoin.

Pour aider les élèves à choisir leur option, le Département se sert notamment des *cours vitrines* qui ont des affinités avec une voie de sortie; une journée carrière est organisée par les élèves du cours *Gestion de sa carrière professionnelle* avec le soutien de quelques professeurs. La Commission estime que le soutien aux élèves constitue un point fort du programme.

La disponibilité du personnel enseignant constitue une valeur pour le Cégep; aussi l'horaire affiché fait-il l'objet d'un dépôt au Conseil d'administration. Il faut souligner le fait que plusieurs professeurs ont pris des mesures pour que les élèves éprouvant des difficultés aillent les rencontrer.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Trois sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et les mesures mises en place pour favoriser le perfectionnement; les ressources matérielles et financières affectées au programme.

Le programme compte un corps enseignant expérimenté dont les trois quarts possèdent le statut de temps plein permanent. Le quart des professeurs a une expérience professionnelle à l'extérieur de l'enseignement supérieure à cinq années. De plus, seize enseignants ont obtenu un diplôme dans le domaine de la pédagogie. Les professeurs sont qualifiés et démontrent leur souci de la réussite des élèves et du développement du programme.

Le Département d'administration et techniques administratives a le souci de donner une tâche qui correspond aux compétences de la personne, peu importe l'ancienneté. Les membres de chaque comité matière donnent les cours pour lesquels ils sont compétents.

En ce qui a trait à l'insertion professionnelle, les nouveaux enseignants sont pris en charge par le coordonnateur du Département; ils s'intègrent à l'un ou l'autre des comités de matières; les collègues de la discipline apportent le soutien pédagogique requis.

L'évaluation du personnel enseignant s'effectue dans la phase de probation; toutefois, il n'y a pas de procédure formelle à cet effet. La gestion des plaintes à caractère pédagogique prévue à la PIEA et l'opinion du Département sont prises en compte dans le processus d'évaluation d'un enseignant non permanent.

Le Cégep possède un budget de perfectionnement dont la gestion est confiée au Comité de perfectionnement. L'établissement est affilié au réseau Performa; il publie des fiches pédagogiques, des guides à l'intention des professeurs et un bulletin pédagogique; de plus, il encourage le personnel à participer à un projet de «formation à la vie en département»; il invite, à l'occasion, des conférenciers réputés sur le plan de la recherche pédagogique. Chaque département élabore un plan de perfectionnement annuel. De 1993-1994 à 1995-1996, le perfectionnement relié à la discipline enseignée domine; toutefois, dix personnes ont participé à une ou plusieurs activités de perfectionnement pédagogique. S'ajoutent à cela le perfectionnement «local» sur l'intégration des apprentissages ou encore le perfectionnement en entreprise. Le Cégep souligne enfin l'organisation

par des professeurs du Département du Colloque de l'Association professionnelle des professeurs d'administration au collégial (APPAC) qui s'est tenu en juin 1996 au Cégep.

La Commission reconnaît les efforts accomplis par le Cégep pour soutenir la qualité de l'enseignement. Elle a constaté que le corps enseignant a un souci réel de bien faire les choses et un intérêt pour la réussite des élèves; néanmoins, certains professeurs semblent manquer d'outils pédagogiques pour arriver à leurs fins : quelques problèmes ont déjà été évoqués, en particulier chez certains professeurs. Pour cette raison, la Commission *suggère* au Cégep de prendre les moyens pour corriger cette situation, par exemple par du perfectionnement pédagogique auquel ces professeurs seraient tenus de participer.

Selon le rapport du Cégep, le matériel informatique a besoin d'être renouvelé; les heures d'ouverture du laboratoire d'informatique ainsi que de la bibliothèque satisfont aux besoins; trois laboratoires sont reliés à l'*Internet*; la bibliothèque est en voie d'être informatisée; elle compte aussi des postes reliés à l'*Internet* ainsi que des salles pour le travail d'équipe; la collection des volumes reliés au programme est jugée adéquate; le Département a collaboré à son élagage. Le Département possède une salle spécialisée qui permet l'observation dans le cadre du cours *Représentation commerciale*. Les laboratoires de langue ont été réaménagés en 1996 et l'équipement technique, modernisé pour satisfaire aux exigences des cours d'anglais. Le local départemental comprend les bureaux de professeurs (deux par bureau), une salle d'informatique, une salle de réunion qui sert aussi de centre de documentation ainsi qu'une salle de travail.

La Commission tient à souligner que, malgré les compressions budgétaires, le budget consacré à la bibliothèque a été augmenté; au moment de la visite, le Cégep l'a informée que le parc informatique requis pour le programme serait renouvelé pour la rentrée 1997.

L'efficacité du programme

Cinq sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; l'adéquation des modes et instruments pour évaluer les objectifs d'apprentissage; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; l'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

Le Cégep mise sur la diffusion de l'information pour faire connaître son programme; ainsi, les conseillers d'orientation et les aides pédagogiques visitent les écoles secondaires; le Cégep participe activement à la rencontre secondaire-collégial et à diverses instances régionales. Le Cégep n'exerce

aucun contingentement et admet tous les titulaires du DES qui font une demande dans le programme. Les trois quarts des admis le sont au premier tour; la majorité vient directement du secondaire. Parmi les caractéristiques de l'effectif, le Cégep souligne qu'il s'agit d'élèves généralement motivés, mais dont le comportement ou les habitudes de vie sont susceptibles d'être la source d'échecs. Le Cégep envisage de produire des informations permettant le dépistage systématique des élèves à risque. La Commission l'invite à donner suite à ce projet.

Les plans des cours *Comptabilité II* et *Marketing* respectent les prescriptions inscrites dans la PIEA, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la qualité de la langue et l'insertion d'un résumé de la politique départementale d'évaluation des apprentissages; de plus, ils sont approuvés par le comité de matières. Les instruments d'évaluation sont examinés par le Département au moyen d'une grille d'évaluation.

Le plan du cours *Comptabilité II* est bien fait et très détaillé. Il indique le vocabulaire fondamental que doit maîtriser l'élève à la fin du cours ainsi que la répartition hebdomadaire du travail personnel exigé. Le plan de ce cours constitue un guide utile pour l'élève. Il faut ajouter que les instruments d'évaluation vérifient l'atteinte des objectifs par la résolution de problèmes; de plus, ils examinent aussi la compréhension du cours au moyen de questions théoriques.

Le plan du cours *Marketing* (410-430-90) est excellent. Les objectifs sont précis; la médiagraphie est respectable. Les modes et moments d'évaluation sont annoncés clairement, de même que les critères de notation utilisés. Ils mesurent adéquatement l'atteinte des objectifs visés et annoncés.

Les politiques départementales d'évaluation des apprentissages ont été révisées en 1995-1996 et jugées conformes aux exigences de la PIEA. Bien que la PIEA renferme des articles qui «balisent l'équité et l'équivalence des évaluations au sein d'un cours commun», la visite a permis de constater que ces articles n'étaient pas intégralement appliqués dans tous les cours; des écarts dans les modes et instruments d'évaluation ont été cités par les élèves et corroborés par des professeurs. La Commission a noté une qualité inégale des pratiques d'évaluation. Par ailleurs, elle a observé qu'en général, les enseignants faisaient peu d'évaluation formative. Il arrive que l'obtention de la note de passage ne garantisse pas nécessairement la maîtrise des savoirs essentiels d'un cours; dans le cas d'un cours préalable comme *Comptabilité I*, il s'ensuit un taux d'échecs important dans les cours subséquents. Pour tous ces motifs, la Commission *suggère* au Cégep d'analyser, avec le concours de tous les acteurs du programme, les pratiques départementales en matière d'évaluation des

apprentissages, de donner aux professeurs, le cas échéant, le soutien nécessaire pour revoir leurs pratiques d'évaluation des apprentissages et, enfin, d'en assurer un suivi.

L'examen des taux de réussite révèle des taux d'échecs importants en *Langue et littérature*, *Philosophie*, *Mathématiques* et *Comptabilité*. Le Cégep considère qu'un nombre significatif d'élèves n'avait pas maîtrisé les connaissances préalables du secondaire, essentiellement en *Français* et en *Mathématiques*, n'avait pas développé de méthodes de travail efficaces et manquait d'application à l'étude. Devant ce constat, la Commission *suggère* au Cégep d'obliger les élèves faibles, particulièrement en 1^{re} année, à participer aux mesures de soutien mises sur pied par le Cégep pour l'ensemble des élèves et, le cas échéant, par le Département, notamment à fréquenter l'atelier d'encadrement en *Comptabilité*.

Les taux de diplomation dans les délais prévus sont respectivement de 25 et 24 p. 100 pour les cohortes A de l'automne 1991 et 1992; ils se situent autour de la moyenne du réseau. Le Cégep souligne le nombre élevé des abandons, soit 45 p. 100 pour la cohorte de 1991 et 48 p. 100 pour la cohorte de 1992, qu'il attribue à des échecs à répétitions et à un problème d'orientation; peu importe le motif, cela a un impact négatif sur la motivation aux études. Selon le rapport du Cégep, les élèves appartenant au quatrième quartile ont une moyenne pondérée au secondaire inférieure à 60 sur 100; le Cégep ne s'étonne donc pas du taux de diplomation qui est relativement faible. Il s'interroge cependant sur l'attitude des élèves à l'égard des *Mathématiques*, discipline dans laquelle les échecs sont les plus nombreux, malgré la mise sur pied de mesures particulières de soutien. Parmi les actions envisagées, le Cégep veut «réaliser une recherche sur la réussite des cours de *Comptabilité I* et de *Comptabilité II* et l'impact de ces cours sur la réussite, la persévérance et la diplomation des élèves. Cette recherche portera aussi sur la relation pouvant exister entre la réussite de l'ensemble du programme et les préalables, notamment en mathématiques». La Commission encourage le Cégep à donner suite à ce projet.

Sauf pour l'option *Gestion industrielle*, le programme renferme deux cours *Projet de fin d'études* qui sont préalables au *stage*. Le projet prend la forme d'une «simulation permettant aux élèves de revoir différents apprentissages, d'en faire la synthèse et de les mettre en lien dans une perspective d'intégration». Il faut noter que de nouveaux apprentissages sont faits dans ces cours, par exemple la comptabilité informatisée. Il y a peu de différences dans ces cours entre les deux voies de sortie; dans la mesure où le projet de fin d'études est un préalable au stage, un effort de différenciation pourrait être fait. Le programme prévoit un *stage* d'une durée minimale de trois semaines; il peut être plus long. L'élève choisit un lieu de stage qui répond à ses besoins. Un comité des stages

composé de trois professeurs (un par voie de sortie) est responsable de la coordination des stages. La majorité des professeurs du Département agissent comme professeurs-encadreurs.

Les objectifs du stage sont clairement définis dans le plan de cours. Les activités d'apprentissage sont diversifiées et d'un bon niveau d'exigence. Les modes, les instruments et les grilles d'évaluation sont généralement adéquats.

Les élèves apprécient les stages, mais ils estiment, ainsi que plusieurs milieux de stage, que la durée devrait être portée à six semaines, ce qui leur permettrait de bénéficier d'une plus grande diversité dans leur choix de stage. La question a été examinée au Département d'administration et techniques administratives (DATA) et des changements sont envisagés. Enfin, l'élève peut réaliser son stage dans une autre région, mais alors il ne jouit que d'un soutien téléphonique de la part de son professeur-encadreur. La Commission considère que le Cégep doit trouver une solution de rechange satisfaisante à la visite du professeur-encadreur lorsqu'il y a un empêchement justifié. Pour pouvoir garantir que le stagiaire a atteint les objectifs du programme et par souci d'équité, la Commission *suggère* donc au Cégep d'adopter des règles d'encadrement équivalentes pour tous les stages, quel que soit le lieu où le stage se déroule.

La gestion du programme

Le dernier critère permet l'appréciation du partage des responsabilités, des communications internes et externes ainsi que de l'approche programme; il permet également d'apprécier les moyens utilisés pour informer les élèves du contenu et des exigences du programme.

Le comité de programme a été formé en avril 1996. La gestion de programme est assurée sur un mode transitoire, étant donné la situation de boycottage syndical qui empêche le fonctionnement des comités. Au moment de la visite, le comité de programme ne s'était penché que sur le profil de sortie. Des rencontres «informelles» avaient cependant eu lieu entre des professeurs de la formation générale et ceux de la formation spécifique. Le programme relève d'un adjoint à la Direction des études appuyé par le Département d'administration et techniques administratives qui assure les responsabilités d'un comité de programme restreint. Les professeurs participent à au moins un comité de matière (marketing, comptabilité, finance, etc.).

Quant à la vision programme, elle est en émergence. La Commission croit que la formule actuelle de gestion de programme doit céder la place à un véritable comité de programme, car les

professeurs ont épuisé ce que pouvait donner la concertation informelle. En effet, malgré l'existence des comités de matières, des dimensions du programme ne semblent pas avoir fait l'objet d'une concertation au sein du programme. Une vision commune doit être explicitée et partagée en vue de resserrer les liens entre les composantes du programme. De plus, des moyens doivent être donnés pour que s'établissent des liens formels avec les élèves, et cela afin d'éviter que des problèmes ou des malentendus ne s'accumulent; les élèves doivent pouvoir disposer d'une instance pour discuter de propositions d'amélioration du programme; un comité de programme élargi pourrait les y accueillir.

Devant ce constat, la Commission *suggère* au Cégep de mettre tout en oeuvre pour s'assurer que le mode de gestion du programme exige des concertations élargies et que tous les acteurs jouent leur rôle dans le développement du programme. Cela n'est pas sans lien avec les objets de formation qui pourraient être inscrits dans le plan de perfectionnement collectif.

En ce qui concerne l'information disponible sur le programme, le rapport souligne la remise du *Guide de cheminement scolaire* au moment de l'inscription. Le document renferme toute l'information pertinente. Par ailleurs, des activités d'accueil et d'intégration au moment de la rentrée sont prévues pour mieux faire connaître le programme, mais elles n'arrivent pas à rejoindre tous les élèves. La Commission considère que les moyens utilisés par le Cégep pour faire connaître son programme et ses exigences sont satisfaisants.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission reconnaît que le programme du Cégep de Lévis-Lauzon conduisant au DEC en *Techniques administratives* est un programme de qualité. Les professeurs ont fait un effort appréciable pour assurer la cohérence du programme en établissant les liens entre les cours et les objectifs du programme et en favorisant la progression des apprentissages; ils ont le souci d'accompagner les élèves en difficulté et de les aider à réussir dans leur programme; de plus, le Cégep possède des ressources documentaires adéquates.

Toutefois, la Commission a observé quelques points faibles qui entravent la mise en oeuvre du programme et son développement. C'est pourquoi la Commission a fait des suggestions relatives à l'adoption d'orientations claires pour le programme, au contenu et aux exigences de certains cours, au choix des outils et des méthodes pédagogiques, au perfectionnement pédagogique, aux pratiques d'évaluation des apprentissages, au caractère obligatoire des mesures de soutien pour les élèves à risque, à l'encadrement du stage de fin d'études et à la gestion du programme.

Évaluation du programme *Techniques du génie industriel* conduisant à l'AEC

Principales caractéristiques du programme

Le programme *Techniques du génie industriel* (LCA-OD), dispensé en 1995-1996, constitue une version fortement remaniée du programme (901.44), dont il ne reprend que la moitié des cours; de 29 ¹/₃ unités, le programme d'AEC est passé à 42 unités. Par ailleurs, le programme évalué a six cours en commun avec la voie de sortie *Gestion industrielle* du DEC en *Techniques administratives*.

Le programme *Techniques du génie industriel* a été subventionné par la SQDM et a duré 43 semaines.

Treize professeurs, dont trois professeurs non permanents du Département d'administration et techniques administratives, ont enseigné dans le programme; la cohorte regroupait treize personnes.

Outre ce programme, le Cégep a proposé entre cinq et dix-sept programmes d'AEC par année depuis 1990-1991. Les programmes le plus souvent offerts ont d'abord été ceux du secteur de l'*Administration* (sept programmes différents); actuellement, ce sont les programmes des secteurs de l'*Électronique* et de la *Mécanique*.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Un chargé d'évaluation a fait équipe avec le conseiller en formation responsable du programme pour réaliser l'autoévaluation. Ils ont colligé l'information et en ont fait une première analyse à l'intention des divers intervenants. Le chargé d'évaluation a assuré la coordination des travaux d'évaluation (méthodologie, collecte de données, analyse, développement d'outils) et a animé le comité de coordination de l'évaluation; le conseiller en formation a réuni l'information et a contribué à son analyse.

Tous les professeurs ont rempli un questionnaire portant sur différents aspects du programme (rôle du cours dans la formation, atteinte des objectifs, laboratoires, modifications apportées au cours, etc.). Ils ont aussi participé à une entrevue de groupe. L'appropriation des résultats a été faite par

le comité de coordination de l'évaluation⁵ et le Département d'administration et techniques administratives. La Direction de la formation continue et le comité de coordination ont fait connaître leurs réactions et commentaires au cours du processus d'analyse des données.

Outre les professeurs, le chargé d'évaluation a consulté la Direction de la formation continue, le Département porteur, la régie de la Direction des études; il a aussi réalisé une entrevue de groupe (mai 1996) avec les élèves du programme ainsi qu'une enquête sur la pédagogie, l'environnement éducatif, la motivation et la situation d'emploi des diplômés (septembre 1996).

Enfin, les plans de cours ont été étudiés à partir d'une grille qualitative de lecture et les instruments d'évaluation ont été examinés pour vérifier leur conformité aux prescriptions de la PIEA.

La mise en oeuvre du programme

La Commission expose ses principales constatations pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme. Elle réserve pour la conclusion son jugement général.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail.

Une étude sur les caractéristiques et les problématiques du marché du travail de son territoire réalisée par le Centre d'emploi du Canada (CEC) de Lévis révélait une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée pour les entreprises recrutant des techniciens en génie industriel alors qu'une main-d'oeuvre spécialisée ayant une expérience du travail dans le secteur industriel était disponible. C'est à la suite de cette étude que la SQDM de Chaudière-Appalaches a retenu le perfectionnement en *Génie industriel* pour répondre aux besoins du marché du travail en matière de gestion intégrale de la qualité. La Direction de la formation continue (DFC) avait déjà signifié ce besoin à la SQDM et avait déjà donné le programme *Techniques du génie industriel* (901.44). Le programme faisant l'objet de l'évaluation a été enrichi de cours en *Mathématiques, Comptabilité, Gestion de projet*,

5. Le comité de coordination était composé de cinq représentants de la Commission des études, du chargé d'évaluation, de deux adjoints à la Direction des études, d'un représentant de la formation continue et de professeurs appartenant aux disciplines du programme.

Gestion manufacturière, Techniques d'aménagement et Métrologie industrielle, passant ainsi de 29 ¹/₃ à 42 unités. Il « vise à développer, chez l'élève, des connaissances théoriques et pratiques des différentes techniques d'organisation et de gestion de la production en vue d'améliorer la productivité, l'efficacité et l'efficience d'une industrie, petite ou moyenne » quant aux aspects suivants : réduction des délais de livraison, gestion de la qualité, réduction des coûts de fabrication et établissement d'un système de prix de revient. Pourtant, selon le rapport du Cégep, les diplômés sont déçus de la formation reçue et se sentent incomplètement préparés au marché du travail, notamment en ce qui a trait à l'utilisation de l'informatique, la métrologie et le calcul du prix de revient. Par ailleurs, la relance faite auprès des personnes diplômées quatre mois après la fin de leurs études montre un faible taux de placement et aucun diplômé n'occupait alors un emploi en lien avec la formation reçue. Au moment de la visite, la situation s'était améliorée; selon le Cégep, plus de la moitié des diplômés occupait un emploi relié.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à l'atteinte des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage ainsi que la charge de travail exigée des élèves.

La lecture du rapport révèle des difficultés quant à l'interprétation donnée aux quatre objectifs généraux du programme. La majorité des professeurs ont participé à l'exercice visant à établir les liens entre les cours du programme et les objectifs généraux de la formation. Les cours ont été choisis par le Département d'administration et techniques administratives afin de répondre aux besoins exprimés au moment de l'étude réalisée par le Centre d'emploi du Canada.

Théoriquement, selon l'établissement, les cours retenus pour le programme devraient permettre d'atteindre les objectifs et de garantir une formation qualifiante. Toutefois, le rapport lui-même révèle que tel n'est pas le cas : en effet, tant les professeurs que les élèves attestent que les objectifs ne sont pas atteints, et cela même s'ils sont jugés importants par les deux groupes. Cela s'explique en partie par le peu de temps consacré à l'application des connaissances et peut-être aussi par le caractère trop ambitieux des objectifs. À l'examen de ces résultats, le Cégep envisage de reformuler les objectifs du programme « afin de les préciser, de les clarifier et de les ajuster aux réalités du marché du travail ».

Plusieurs remarques convergentes ont été faites au moment de l'évaluation par les élèves, les professeurs, le directeur de la Formation continue et le conseiller en formation quant à l'organisation de la formation en quatre phases et à la progression des apprentissages. L'articulation des activités d'apprentissage n'a pas facilité l'acquisition, l'approfondissement et l'intégration des éléments du programme au dire des différents acteurs.

La durée du cours *Introduction à l'informatique de gestion* ne permettait pas d'en atteindre les objectifs; il faudrait en revoir le contenu, se concentrer sur les objectifs d'un cours d'introduction et en favoriser l'approfondissement par les travaux pratiques en laboratoire. Le cours *Management* qui est situé au début du programme ne peut remplir le rôle d'intégration de connaissances qui serait le sien s'il était placé vers la fin du programme. De plus, la présence de ce cours en première phase engendre des chevauchements avec le cours *Interrelations dans le monde professionnel*. Il faut noter que la situation du cours *Management* dans le logigramme est une conséquence de la répartition des tâches au Département d'administration et techniques administratives. Les cours *Gestion de projet et Planification et contrôle de production* se chevauchent; cela serait dû, en partie, à une définition inadéquate de la notion de «gestion de projet». Le cours *Lecture de plans et devis* ne peut à lui seul répondre aux besoins de formation dans ce domaine; il devrait, selon le Cégep, être complété par un second cours. Enfin, pour satisfaire aux besoins du marché du travail qui exige souvent le bilinguisme comme condition d'entrée en emploi, le programme devrait permettre aux élèves, par des cours ou des activités en *Langue seconde*, de développer leurs habiletés de communication écrite et orale en *Anglais*.

Le stage de fin d'études (qui porte soit sur l'assurance qualité, soit sur la production) ne peut avoir une fonction d'intégration étant donné sa situation dans le programme. Le stage se déroule ainsi : une étape d'observation et de familiarisation de 32 heures (2^e phase) et un stage d'intervention de 227 heures, (réparti sur les 3^e et 4^e phases).

Étant donné le déroulement du programme en quatre phases, pour une durée totale de 43 semaines, les exigences qui pourraient être considérées comme normales dans un trimestre ordinaire, paraissent lourdes. Pour les cours qui sont aussi donnés au DEC, la charge de travail était identique. Les lectures proposées et les applications à faire à la maison ont été généralement négligées faute de temps et parce qu'aucun retour n'était fait en classe sur ces exercices. Il faut aussi noter que la gestion du temps a été plus laborieuse pour les élèves, car les cours d'une même phase ne commençaient pas nécessairement à la même date; de plus, pour certains cours, le plan de cours devrait être plus précis quant à la nature des travaux pratiques; enfin, un calendrier des travaux

devrait y être inscrit. En outre, il convient de noter que les lectures proposées et les applications à faire à la maison ont été généralement négligées faute de temps et parce qu'aucun retour n'était fait en classe sur ces exercices, les professeurs n'ayant exercé aucune forme de vérification du travail réellement accompli.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Pour les chargés de cours qui sont des professionnels dans une entreprise, les méthodes pédagogiques se résument à la leçon magistrale suivie de travaux pratiques généralement en classe. Le travail personnel prend le plus souvent la forme de lectures, les contraintes relatives aux équipements informatiques (disponibilité des locaux) empêchant de faire une utilisation optimale de l'informatique dans le programme. En revanche, ces professeurs donnent des exemples concrets tirés de leur pratique professionnelle. Les professeurs de l'enseignement ordinaire qui complètent leur tâche dans le programme d'AEC adaptent le matériel didactique (simulations, études de cas, mises en situation) qu'ils ont utilisé dans le programme de DEC.

La concentration du programme oblige à aller à l'essentiel en ce qui a trait au contenu, ce qui n'est pas sans poser des difficultés en matière de pédagogie et, par conséquent, sur l'intégration des apprentissages. Il n'est pas non plus étonnant qu'il y ait des redites, la composition du corps enseignant ne facilitant ni l'appropriation des objectifs du programme ni la concertation entre les professeurs. Le rapport mentionne des faiblesses d'ordre pédagogique et signale des interventions d'élèves auprès de professeurs afin que l'enseignement respecte les rythmes d'apprentissage et d'assimilation des connaissances ou encore que l'enseignant adopte une approche plus concrète de la matière.

Le Cégep propose les mêmes services de base pour tous les élèves, qu'ils soient inscrits à l'enseignement ordinaire ou à la formation continue. Les centres d'aide en *Français* et en *Mathématiques* organisent des activités de dépannage pour les élèves en difficulté. Les élèves inscrits à une AEC ont accès à la bibliothèque et reçoivent une initiation à ses différents services.

Un cours de mise à niveau en *Mathématiques* a été proposé aux élèves. Un aide pédagogique individuel est disponible un jour par semaine. Sur recommandation de l'enseignant, un élève peut se voir assigner un tuteur s'il éprouve des difficultés persistantes. Enfin, le groupe d'élèves désigne «son représentant qui fait le lien entre les besoins du groupe, les responsables du programme et les services offerts au Collège».

Les professeurs qui relèvent de l'enseignement ordinaire doivent consacrer un minimum de quatre heures par semaine à la «disponibilité fixe»; cela comprend la disponibilité aux élèves du DEC et, le cas échéant, de l'AEC. Les professeurs «à la leçon» ne sont pas rémunérés pour la disponibilité qu'ils offrent, le cas échéant. Ils sont cependant disponibles «avant et après les cours pour une durée totale variant entre 30 et 60 minutes» et peuvent être rejoints pour prendre rendez-vous. Un budget d'appoint permet aux élèves en difficulté de profiter d'un soutien particulier du professeur. Le soutien aux élèves à l'extérieur de la classe, même s'il ne fait pas partie de leurs obligations, doit être souligné. Dans une perspective de qualité de la formation, le Cégep envisage de formuler des attentes quant à la disponibilité des professeurs engagés dans le cadre d'une AEC.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Trois sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et les mesures mises en place pour favoriser le perfectionnement; les ressources matérielles et financières affectées au programme.

Treize professeurs ont donné au moins un cours dans le programme; de ce nombre, trois sont des professeurs à temps partiel non permanents rattachés au Département d'administration et techniques administratives; cinq sont rémunérés «à la leçon»; les professeurs affectés aux disciplines contributives sont des professeurs à temps partiel non permanents appartenant à un département disciplinaire (mathématiques, informatique) ou multidisciplinaire (sciences humaines). À une exception près, tous possèdent un baccalauréat, trois possèdent une maîtrise, deux poursuivent des études de doctorat et sept sont membres d'un ordre professionnel; la moitié a une expérience professionnelle à l'extérieur de l'enseignement.

En ce qui concerne l'embauche, les professeurs de l'enseignement ordinaire ont la priorité; des règles précises balisent la procédure d'engagement. Toutefois, des difficultés dans l'application des règles d'embauche ont nui à la planification de l'enseignement. Depuis, le Cégep et le Syndicat ont effectué

des correctifs et ont procédé à la création d'une banque de candidatures pour éviter la répétition de retards indus dans la planification de l'enseignement.

Selon le rapport du Cégep, les élèves sont généralement satisfaits de la compétence professionnelle des enseignants; toutefois, leurs commentaires sont plus réservés quant aux qualités pédagogiques de quelques-uns d'entre eux.

Le conseiller pédagogique responsable du programme propose aux professeurs des outils d'évaluation de leur enseignement, mais leur utilisation n'est pas obligatoire. La politique relative à l'évaluation du personnel est en cours d'élaboration.

Les professeurs qui ne relèvent pas de l'enseignement ordinaire n'ont pas accès au perfectionnement. Le Cégep envisage d'instaurer un système de parrainage mettant en contact le nouveau professeur avec un collègue plus expérimenté, et cela en s'inspirant des modalités prévues à la politique d'insertion professionnelle qui est à l'étude. Il devrait aussi prévoir la participation des professeurs à la leçon à certaines activités de formation ou de perfectionnement pédagogique.

Les services donnés par le Service des ressources didactiques et du développement pédagogique (bibliothèque, aide à la recherche, prêt et entretien du matériel technique) sont très bons; il en est tout autrement de la disponibilité des laboratoires d'informatique pour réaliser les travaux personnels; en effet, il n'y a pas de budget d'investissement pour un programme subventionné par la SQDM. Les laboratoires servent en priorité aux élèves de l'enseignement ordinaire et les heures réservées aux travaux personnels entrent en conflit avec les heures de cours du programme. Cela a un impact négatif certain sur l'utilisation de l'informatique dans les cours et, par conséquent, sur la qualité des apprentissages. De plus, ces difficultés d'accès à des laboratoires bien pourvus se répercutent sur le recrutement des enseignants. Le Cégep est conscient du problème et, en mai 1996, il a commencé à établir un plan de développement des équipements informatiques; au moment de la visite, les décisions pertinentes étaient prises quant au renouvellement des équipements de certains laboratoires pour la rentrée 1997.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; l'adéquation des modes et instruments d'évaluation pour évaluer les objectifs d'apprentissage et l'atteinte des objectifs du programme; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation.

Les élèves admis au programme devaient satisfaire aux exigences d'admission à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales; s'y ajoutaient des conditions particulières : posséder le diplôme d'études secondaires ou l'équivalent; avoir réussi le cours de mathématiques 436 (ou l'équivalent) et avoir accumulé une expérience professionnelle pertinente d'au moins trois ans dans l'industrie de la fabrication. La sélection des élèves a été faite conjointement par le Cégep et la SQDM en respectant les critères d'admission.

Une procédure de reconnaissance des acquis est bien établie au Cégep et les élèves en ont été informés. Toutefois, pour toutes sortes de motifs, surtout d'ordre administratif, peu d'élèves en ont bénéficié.

La PIEA s'applique intégralement aux programmes conduisant à une attestation d'études collégiales. Les règles départementales d'évaluation ont été évaluées en 1995-1996 par la Direction des études et ont été jugées conformes; cela ne signifie pas pour autant qu'elles soient rigoureusement appliquées. Les professeurs rattachés au Département d'administration et techniques administratives appliquent la politique de leur Département; les professeurs à la leçon ne l'ont pas lue, même s'ils en connaissent l'existence. Il est donc difficile d'avoir des exigences semblables et d'assurer l'adéquation entre les pratiques d'évaluation et les objectifs du cours ou encore l'équivalence des évaluations.

En ce qui concerne le cours de *Management*, le plan de cours est très détaillé et comprend l'ensemble des renseignements utiles, mais il y a ambiguïté entre les objectifs annoncés et les thèmes abordés; de plus, les objectifs devraient être précisés et les exigences relatives aux objectifs évalués par des questions à choix multiples, rehaussées. Par ailleurs, le Collège n'a pas fourni les corrigés des évaluations ni le travail de session exigé.

Quant au stage, ses objectifs sont énoncés dans le cahier de stage; les objectifs propres à chaque étape du stage ne sont pas définis; le niveau des exigences n'est pas déterminé. Des problèmes de

communication, de coordination, d'encadrement et de supervision, de respect du contrat de stage ainsi que d'évaluation des apprentissages ont empêché plusieurs stages de jouer leur rôle dans la formation des élèves.

Le cahier de stage doit être révisé afin de permettre la réalisation de stages significatifs en délimitant précisément le champ d'intervention de chaque stage. Le formulaire d'appréciation du stagiaire doit être repensé de même que les composantes de la note; de plus, l'arrimage de ce formulaire doit être fait avec le *Guide d'élaboration du projet synthèse* (liste d'activités) afin de mesurer les connaissances théoriques et pratiques acquises par le stagiaire et sa capacité d'élaborer des solutions de rechange et d'implanter des correctifs pour contrer les difficultés actuelles des entreprises. Le Cégep est conscient de ces problèmes et il entrevoit des solutions.

Quant aux taux de réussite des cours et de diplomation, ils sont élevés : respectivement 97,2 et 84,6 p. 100.

La gestion du programme

Le dernier critère permet l'appréciation du partage des responsabilités, des communications internes et externes ainsi que de l'approche programme; il permet également d'apprécier les moyens utilisés pour informer les élèves du contenu et des exigences du programme.

L'approche programme est en émergence : les comités de programme viennent d'être formés et fonctionnent au ralenti étant donné un boycottage syndical. Il ne faut donc pas s'étonner que le programme, géré par la Direction de la formation continue, ait eu des difficultés à établir des liens avec le Département d'administration et techniques administratives (DATA), responsable de l'approbation des plans de cours et de la recommandation d'embauche du personnel enseignant.

Le directeur de la Formation continue est le responsable administratif du programme. Un conseiller en formation (conseiller pédagogique) est responsable de la gestion du programme au quotidien : atteinte des objectifs, motivation des élèves, traitement des problèmes, coordination des activités, circulation de l'information. Il doit cependant se fier aux départements et aux conseillers pédagogiques de l'enseignement ordinaire quant aux aspects pédagogiques. Un technicien en organisation scolaire assure le bon fonctionnement de l'organisation matérielle du programme (ex : gestion de l'horaire, accès aux laboratoires d'informatique). Le coordonnateur du DATA

assure le lien entre la DFC et le Département pour ce qui est de la définition du programme, de la sélection du personnel et de la gestion pédagogique.

Pour assurer la mise en oeuvre du programme et pallier certaines lacunes dans les modes de communication entre le Département d'administration et techniques administratives et la Direction de la formation continue, cette dernière a rémunéré, sous forme de libération, un professeur du Département porteur pour établir les liens entre les deux instances du Cégep.

Quant aux rapports entre le Cégep et la SQDM, ils sont bons, ce qui a permis de proposer un programme remanié et plus substantiel, même s'il faut reconnaître que les résultats attendus n'ont pas été atteints. Le choix des cours a été fait par les professeurs de la voie de sortie en *Gestion industrielle* sur la base des objectifs de formation et de l'analyse de la situation de travail. La sélection des candidats a été faite en collaboration par le Cégep et la SQDM.

Au cours de l'activité d'accueil, les élèves reçoivent une description du programme et les explications pertinentes.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission est amenée à conclure que le Cégep ne doit plus redonner le programme conduisant à l'attestation d'études collégiales en *Techniques du génie industriel* dans les conditions qui avaient cours au moment de l'évaluation.

Considérant que des lacunes importantes relatives aux critères étudiés ont été décelées, tant à la lecture du rapport qu'au cours de la visite, la Commission estime qu'avant de proposer à nouveau un programme semblable, le Cégep devra avoir pris tous les moyens pour que la pertinence du programme, la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la gestion du programme soient adéquatement assurés.

Les suites de l'évaluation

Programme : DEC en *Techniques administratives*

En réponse au rapport préliminaire qu'elle lui a adressé, le Cégep a informé la Commission des actions déjà réalisées ou qu'il entend conduire pour améliorer la mise en oeuvre de son programme. Il a inscrit ces actions à l'intérieur d'un calendrier de travail dont il a déjà fait un premier bilan.

Parmi ces actions, il convient de relever les suivantes :

- Pour maintenir la pertinence du programme et en assurer le développement, la Direction des études fera une collecte systématique d'informations auprès du marché du travail.
- En vue de développer une vision commune du programme et de s'en approprier les objectifs, les professeurs de la formation générale seront appelés à participer à certaines activités du département porteur du programme; de plus, des efforts seront faits pour promouvoir, d'une part, la qualité de la langue dans les cours de formation spécifique, et d'autre part, la pertinence des cours de formation générale dans le programme.
- Des ajustements seront faits à la séquence afin que les cours de *Langue seconde* figurent en première année, favorisant ainsi l'approfondissement des apprentissages par des lectures subséquentes portant sur les cours de la formation spécifique.
- Le Cégep prépare une planification de l'intégration de l'informatique dans les cours du programme.
- Le Cégep implante le nouveau système de gestion pédagogique afin d'assurer un suivi individualisé des élèves; de plus, le Département d'administration et de techniques administratives a procédé à l'évaluation des moyens d'encadrement et des ajustements sont apportés aux diverses activités.
- Les professeurs du département porteur ont décidé de réaliser, dans chacune de leurs classes, une enquête de satisfaction afin d'améliorer leurs pratiques pédagogiques.

- Le Cégep prépare une politique d'évaluation des enseignantes et des enseignants qui mettra l'accent sur le soutien à apporter aux professeurs, notamment pour ce qui concerne le développement pédagogique.
- Le Département poursuit des activités de perfectionnement en informatique, notamment sur les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC).
- En vue de proposer un meilleur encadrement aux élèves à risque, le Cégep a décidé d'effectuer un dépistage systématique des nouveaux élèves ainsi que des élèves en changement de programme, et cela à partir des résultats obtenus au secondaire.
- Le Département procède, en 1997-1998, à une révision de la politique départementale d'évaluation des apprentissages.
- La Direction des études effectuera une recherche sur l'impact de la réussite des cours de *Comptabilité I* et *II* sur la persévérance scolaire et la diplomation.
- Le *Projet de fin d'études II* de l'option *Gestion* a été révisé afin de le différencier de celui de l'option *Finance*; en 1998-1999, il portera sur une simulation en gestion d'inventaire; en *Finance*, le *Projet* demeurera axé sur la vérification et le contrôle interne.
- En vue d'assurer l'équivalence dans l'évaluation des stages, des modifications ont été apportées aux instruments d'évaluation.

Programme : AEC en techniques du génie industriel

Le Cégep n'a pas formulé de suites à l'évaluation du programme étant donné qu'il ne sera pas redonné à court terme. Il est en train de réaliser un cadre de développement des programmes conduisant à une AEC et différentes mesures visant à raffermir les fondements des programmes ont été prises.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président